

Province de NAMUR
COMMUNE DE GESVES

Service Urbanisme & Environnement

<http://www.gesves.be/permis-denvironnemenet/>

Votre correspondante : C. LISSOIR

☎ 083/670 211

✉ carine.lissoir@gesves.be

Service public de Wallonie
Monsieur le Fonctionnaire Technique
Département des Permis et Autorisations
Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39

5000 Namur

Objet : Transmission de la déclaration de classe 3
Référence AC: 20210061
Référence DPA : 825727-798344

Gesves, le 31/08/2021

Monsieur le Fonctionnaire Technique,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous le couvert de la présente, la déclaration de
Madame relative à l'établissement suivant : **citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres - rubrique et libellé : 63.12.09.03.01 - Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l, sur un terrain situé Route d'Andenne 60 à 5340 Faulx-les-Tombes, cadastré 2e division, Faulx-Les Tombes, Section D N° 196S3 .**

Nous annexons également l'extrait de la délibération du Collège intervenue ce 30/08/2021.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire Technique, nos meilleures salutations.

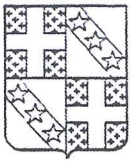
La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE



Province de NAMUR
COMMUNE DE GESVES
Service Urbanisme & Environnement
<http://www.gesves.be/permis-denvironnement/>

Votre correspondante : C. LISSOIR
☎ 083/670 211
✉ carine.lissoir@gesves.be

SPW/DGO4 - DIRECTION DE L'URBANISME
Monsieur le Fonctionnaire Délégué
Place Léopold, 3
5000 NAMUR

Objet : Transmission de la déclaration de classe 3
Référence AC : 20210061
Référence DPA : 825727-798344

Gesves, le 31/08/2021

Monsieur le Fonctionnaire Délégué,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous le couvert de la présente, **la déclaration de Madame** relative à l'établissement suivant : **citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres - rubrique et libellé : 63.12.09.03.01 - Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l, sur un terrain situé Route d'Andenne 60 à 5340 Faulx-les-Tombes, cadastré 2e division, Faulx-Les Tombes, Section D N° 196S3 .**

Nous annexons également l'extrait de la délibération du Collège intervenue ce 30/08/2021.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire Délégué, nos meilleures salutations.

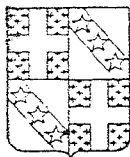
La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE



Province de NAMUR
COMMUNE DE GESVES
Service Urbanisme & Environnement

<http://www.gesves.be/permis-denvironnement/>

Votre correspondante : C. LISSOIR

☎ 083/670 211

✉ carine.lissoir@publilink.be

Gesves, le 31/08/2021

Objet : Votre demande de déclaration de classe 3
Référence AC : 20210061
Référence DPA : 825727-798344

Madame ,

Suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous signifier par la présente, notification de la recevabilité de votre déclaration relative à l'établissement suivant : **citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres - rubrique et libellé : 63.12.09.03.01 - Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l, sur un terrain situé Route d'Andenne 60 à 5340 Faulx-les-Tombes, cadastré 2e division, Faulx-Les Tombes, Section D N° 196S3 .**

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre une copie du procès-verbal de conformité et d'étanchéité de l'installation dès sa réalisation (voir la délibération du collège).

En cas de cession d'activité, il y a lieu de nous en tenir informé via le formulaire de changement d'exploitant (ART. 60).

Les frais d'administration de _____ sont à verser à l'aide du virement joint mentionnant la communication adéquate (par décision du conseil communal de Gesves du 22/11/2017).

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame , nos meilleures salutations.

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE



Province de NAMUR
COMMUNE DE GESVES
Service Urbanisme & Environnement

Votre correspondante : C. LISSOIR

☎ 083/670 211

✉ carine.lissoir@gesves.be

Objet : Récépissé du formulaire de déclaration établissements classe 3
Référence AC: 20210061
Référence DPA : 825727-798344

Gesves, le 24/08/2021

Madame ,

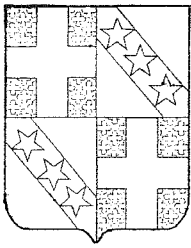
Conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale de Gesves accuse, par la présente, réception de votre dossier de déclaration relatif à l'établissement suivant : **citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres - rubrique et libellé : 63.12.09.03.01 - Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l.**

Nous vous prions d'agréer, Madame , nos meilleures salutations.

Pour le Service Urbanisme & Environnement,



Carine LISSOIR



DECLARATION CLASSE 3

Le Collège communal,

Attendu la déclaration d'établissement de classe 3 introduite par

Route d'Andenne, 60 à 5340

Faulx-Les Tombes et tendant à l'établissement suivant : citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres - rubrique et libellé : 63.12.09.03.01 - Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l, sur un bien sis Route d'Andenne 60 à 5340 Faulx-les-Tombes, cadastré 2e division, Faulx-Les Tombes, Section D N° 196S3 ;

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et ses modifications successives ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et ses modifications successives ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 fixant certaines modalités du régime préventif applicable aux sites Natura 2000 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2011 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 ainsi qu'aux sites candidats au réseau Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (dématérialisation de la déclaration de classe 3) ainsi que l'arrêté ministériel du 17 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE35005 - "Bassin du Samson" (M.B. 07.06.2017) ;

Considérant que les communes ont la possibilité d'introduire les demandes en ligne pour les citoyens et que la déclaration a donc été soumise le 24/08/2021 au service Réception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be) et identifiée sous le n° 825727-798344, que cette dernière consiste notamment à la notification du projet au Directeur du Département de la Nature et des Forêts de Namur;

Considérant que le récépissé de cette demande porte la date du 24/08/2021;

Considérant que le projet est repris au plan de secteur de Namur en zone agricole et zone forestière ;

Considérant que le projet est situé à plus de 100 mètres d'un site désigné ou candidat Natura 2000,

Considérant que le projet concerne la mise en activité d'un nouvel établissement, à savoir le placement en 1990 d'une citerne de mazout en cave d'une capacité de 4.500 litres ;

Considérant qu'un procès-verbal de contrôle d'étanchéité daté du 7/06/2021 est annexé à la déclaration ;

DECIDE

Article 1er. D'informer le déclarant que sa demande est complète et recevable.

Art. 2. De rappeler au déclarant que la durée de validité de la déclaration est de 10 ans.

Art. 3. De rappeler au déclarant qu'il est tenu de se conformer aux dispositions reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Art. 4. De rappeler au déclarant qu'il est tenu de se conformer aux dispositions reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides.


Art. 5. De rappeler au déclarant qu'il est tenu de se conformer aux dispositions reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service.

Art. 6. De transmettre le dossier de déclaration avec la mention « enregistrée » ainsi que la présente délibération au Fonctionnaire technique, au Fonctionnaire délégué et au déclarant par voie électronique.

Gesves, le 30/08/2021

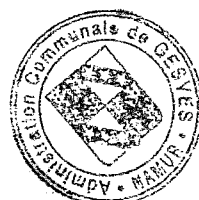
Par le Collège :

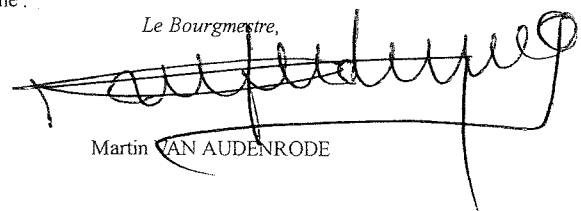
La Directrice générale,
(s) Marie-Astrid HARDY

La Directrice générale,

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre,
(s) Martin VAN AUDENRODE

Pour extrait certifié conforme :



Le Bourgmestre,

Martin VAN AUDENRODE

N°entreprise : 0207.362.343

Chaussée de Gramptinne 112

5340 GESVES

Tél : 083/670308

Route d'Andenne N° 60

5340 Faulx-les-Tombes (Belgique)

Référence : DR : 1002

Compte particulier redevable : 010000000000812

Facturation du : 07-09-21

Montant : 20,00 EUROS

Communication : +++211/9000/50503+++

NT : 040/361-04 FONCT. : Impôts et taxes.

référence : DECL CLASSE 3 - 20210061 -

DECL CLASSE 3 - 20210061

TTC

20,00 euro

Total TTC : 20,00 euro

Total perçu (TTC) : ,00 euro

A payer pour le 17-09-21 20,00 euro

Utilisez exclusivement la formule ci-jointe en cas de virement ou de versement. Tout règlement en espèce devra être accompagné du présent document.

1/1

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

Belfius

à compléter à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

exécution souhaitée dans le futur

Montant

EUR

CENT

X X X X X X

N° du donneur d'ordre (IBAN)

Adresse du donneur d'ordre

N° du bénéficiaire (IBAN)

N° du bénéficiaire

Adresse du bénéficiaire

Administration communale
Chaussée de Gramptinne 112
5340 GESVES

Communication

+++211/9000/50503+++



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be



À l'attention de la commune de :

Chaussée De Gramptinne 112
5340 Gesves

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Gesves

Référence de la déclaration à la commune

20210261

Date de l'accusé de réception de la déclaration

24/08/2021

Date de recevabilité de la déclaration

30/08/2021



Soumis le : 24/08/2021 09:07 - 825727-798344

de : carine.lissoir (carine.lissoir@gesves.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui
 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

- une personne physique

M. Mme	Nom	Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Rue	Numéro	Boîte	
Route d'Andenne	60	<input type="text"/>	
Code postal	Localité		
5 3 4 0	Faulx-Les Tombes		
Pays			
BELGIQUE			
Téléphone		Téléphone	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Courriel			
<input type="text"/>			

- une personne morale

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- Mise en activité d'un nouvel établissement
 Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
 Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
 Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
 Extension ou transformation d'un établissement ancien
 Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, de catégorie 3, ainsi que les liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 75 °C comme les gazoles, les carburants diesel et les huiles de chauffage légères et les liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C et inférieur à 93°C et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

citerne de mazout installée en cave en 1990 d'une capacité de 4.500 litres

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
 Non

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

3.3.1. Situation

ROUTE D'ANDENNE 60 5340 GESVES (Faulx-les-Tombes)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text" value="D"/>	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="6"/>	<input type="text" value="00"/>	<input type="text" value="S"/>	<input type="text" value="003"/>

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Agricole|#|Forestière

Destination au Schéma d'Orientation Local

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S a n s o b j e t

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
20210824094208966.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
20210824094219424.pdf
- Pièce 2
- Pièce 3
- Pièce 4
- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

63.12.09.03.01

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

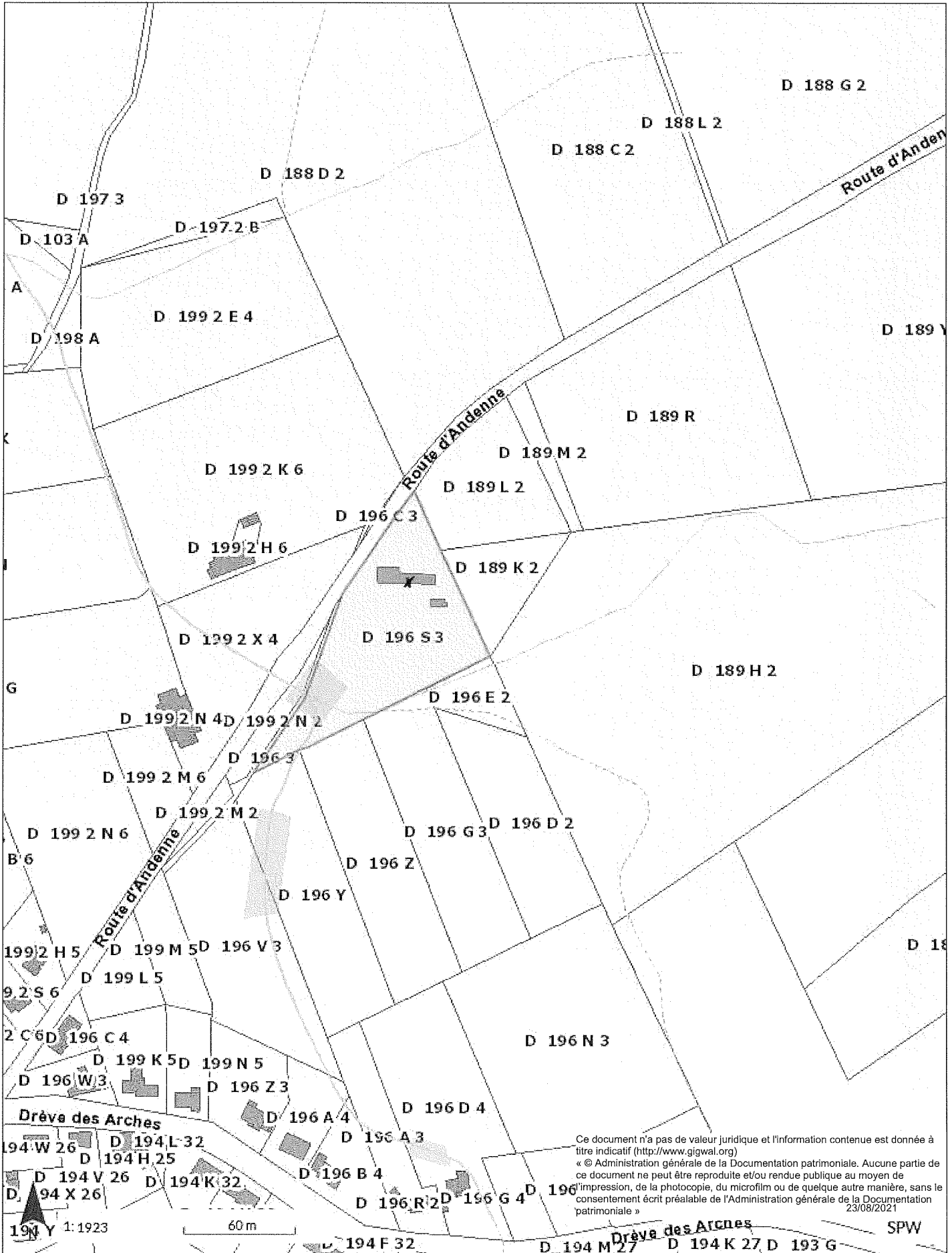
Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

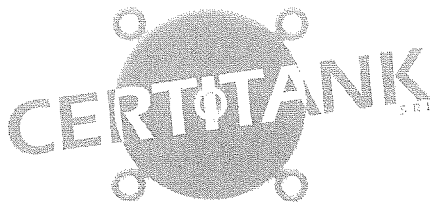
le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »
 23/08/2021

SPW



Proces-verbal de contrôle N° 06/21/049169

Contrôle de citernes d'hydrocarbures
Controle van stookolie tanks

Mise en conformité
Conformiteitsattest

Tél. 0800-85 800 ● Fax 069 66 29 37
Rue Beyaert, 75 ● B-7500 Tournai
www.certitank.be ● info@certitank.be

Société/M.

ROUTE D'ANDENNE, 60

5340 FAULX-LES-TOMBES

TVA :

Inspecteur : Sztukowski Patrice

N° Agrément : Agrw.TUS-003/A/06

Date : 07/06/2021

Réglementation : - Région Wallonne : Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003 modifié le 24 juillet 2008
- Région de Bruxelles-Capitale : Arrêté Royal du 13 MARS 1998 relatif au stockage de liquides extrêmement inflammables, facilement inflammables, inflammables et combustibles

Description de l'installation :

Capacité 4500 Litres	Année d'installation : 1990	Produit : MAZOUT
Forme : PARALLELEPIPEDIQUE	Situation : CAVE	Permis d'exploitation:
Type de paroi : SIMPLE	Matière : METALLIQUE	Nom/N°:

Matériel :

SDT 170 170060319	Calibré le : 09/07/2020	
Sonde rouge n° :	Calibré le : 09/07/2020	Test in situ : dB
Sonde noire n° :	Calibré le : 09/07/2020	Test in situ : dB

Travail : Contrôle périodique : vérification visuelle de la citerne et de ses tuyauteries

Résultat : Pas de traces de corrosion externe visibles.

Contrôles complémentaires :

Contrôle des documents précédents :	ABSENTS
Contrôle du système anti-débordement :	AUCUN
Contrôle général de l'état de l'installation :	VOIR REMARQUE
Contrôle de présence d'eau et de boue (cm) :	Nv cm
Contrôle du système de détection de fuites :	AUCUN
Contrôle du niveau de mazout dans le réservoir :	50 cm
Pollution autour de la citerne et dans la chambre de visite :	PAS VISIBLE

Remarques et modifications à apporter :

LA citerne n'a pas fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités compétentes où l'attestation ne peut être mise à la disposition du technicien Une copie est à nous fournir !

Mise en conformité de la citerne supprimer jauge plastique et placement d un système anti débordement

Conclusion :

La citerne est étanche. Une mise en conformité doit avoir lieu avant le prochain remplissage.

Une plaquette signalétique de couleur rouge a été posée sur la tuyauterie de remplissage.

L'inspecteur,

Le client,

